



# UDAP

## DE LA LOIRE ATLANTIQUE

UNITÉ DÉPARTEMENTALE  
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

# 44

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles  
des Pays de la Loire

*L'UDAP de la Loire Atlantique installée à Nantes est un service de la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC), dont le siège est à Nantes.*

*Le responsable de l'UDAP est un architecte et urbaniste de l'État (AUE) portant le titre d'architecte des bâtiments de France (ABF).*

### Pour vous accompagner dans vos projets...

- **Dominique BERNARD** - ABF - AUE, Chef de service  
Conservateur de la Cathédrale de Nantes
- **Anne-Sophie FLEURQUIN** - ABF - AUE, Adjointe au chef de service
- **Daniel BROCHU** - Ingénieur des services culturels et du patrimoine
- **Frédérique NAVARRO** - Ingénieure des services culturels et du patrimoine
- **Julie JEZEGOU** - Technicienne des services culturels et des bâtiments de France
- **Lucile MOIGNO-FLAUX** - Technicienne des services culturels et des bâtiments de France
- **Sylvie BRADANE-DOLIVET** - Adjointe administratif
- **Nathalie DUFLOS-GABORIT** - Adjointe administratif

**HORAIRES D'OUVERTURE  
AU PUBLIC**

CONSULTATION DU SERVICE  
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



**SDAP.LOIRE-ATLANTIQUE@CULTURE.GOUV.FR**  
[WWW.CULTURE.GOUV.FR/REGIONS/DRAC-PAYS-DE-LA-LOIRE](http://WWW.CULTURE.GOUV.FR/REGIONS/DRAC-PAYS-DE-LA-LOIRE)



**UDAP DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)**  
**DRAC PAYS DE LA LOIRE**  
**1 RUE STANISLAS-BAUDRY**  
**BP 63518**  
**44035 NANTES CEDEX**



**02 40 14 28 19/39**  
LE MARDI ET LE JEUDI DE 10H À 12H



## CHIFFRES CLÉS DU PATRIMOINE POUR LA LOIRE-ATLANTIQUE

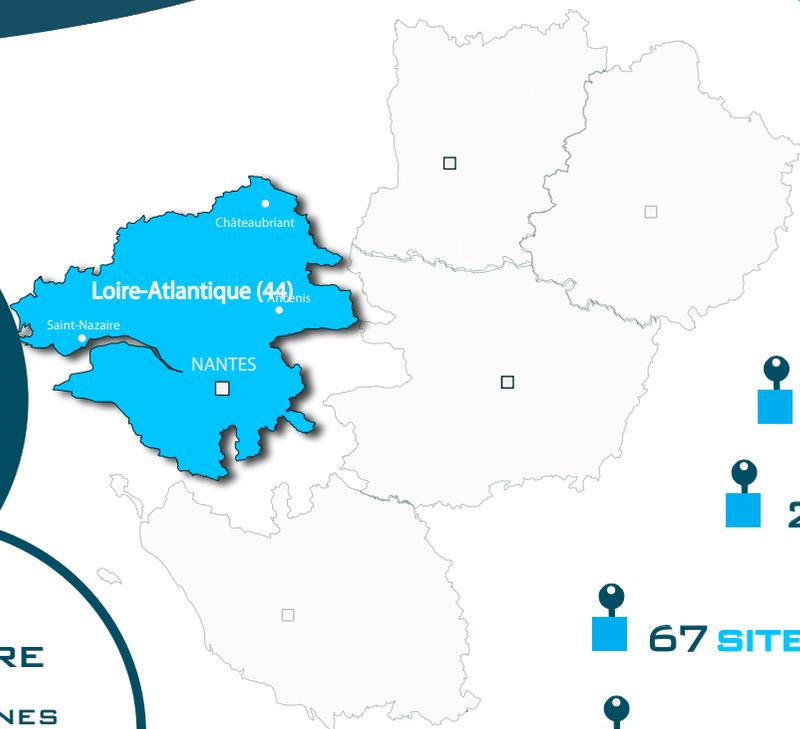
### TERRITOIRE

207 COMMUNES

17 EPCI

1 412 502 HABITANTS  
(INSEE 2018)

6 880 KM<sup>2</sup>



**364 MONUMENTS HISTORIQUES**  
(MH CLASSÉS ET INSCRITS)

**3 MONUMENTS CLASSÉS**  
APPARTENANT À L'ÉTAT

**25 ÉDIFICES LABELLISÉS**  
« ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE » (AGR)

**67 SITES CLASSÉS ET INSCRITS**  
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**3 VILLES D'ART ET D'HISTOIRE**

**1 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

**1 PARC NATUREL RÉGIONAL**

**12 SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES** (SPR)

**3 PETITES CITÉS DE CARACTÈRE**



## LES MISSIONS DE L'UDAP

« L'architecture est une  
expression de la culture.

*La création architecturale,  
la qualité des constructions, leur  
insertion harmonieuse dans le milieu  
environnant, le respect des paysages  
naturels ou urbains ainsi que du  
patrimoine, sont d'intérêt public. »*

Extrait art.1 de la loi du 3 janvier 1977  
sur l'architecture

### **Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité**

L'UDAP contribue à la qualité des projets d'aménagement de territoires urbains ou ruraux en participant à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme ou en apportant son expertise pour tout projet d'aménagement susceptible de modifier le paysage des villes et des campagnes.

### **Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés**

L'UDAP émet des avis sur les travaux réalisés en espaces protégés : abords d'un monument historique, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé.

Dans ce cadre, l'UDAP veille à l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.

### **Assurer la conservation et la valorisation des monuments historiques**

L'UDAP surveille l'état sanitaire des monuments historiques classés ou inscrits, et assure le contrôle scientifique et technique des travaux en lien avec la DRAC (conservation régionale des monuments historiques). L'ABF est conservateur de la Cathédrale de Nantes (monument historique appartenant à l'État).



L'UDAP est à la disposition de tout citoyen ayant un projet élaboré ou ressentant le besoin de conseils préalables :

- propriétaire d'un monument historique,
- habitant d'un espace protégé (abords de monument historique, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé),
- responsable territorial (élus et services techniques),
- professionnel (architecte, paysagiste, entreprise, etc.).

Les ABF du service, assistés des ingénieurs ou des techniciens des bâtiments de France, assurent des permanences dans les 12 sites patrimoniaux remarquables de la Loire Atlantique.

Se renseigner auprès de l'UDAP pour les prises de rendez-vous.